Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

MINISTÈRE DE LA DÉCENTRALISATION
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

ELECTION DES REPRESENTANTS DES DEPARTEMENTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

****

COMMISSION NATIONALE CHARGEE DU RECENSEMENT ET DU DEPOUILLEMENT DES VOTES

PROCES-VERBAL DE L'ELECTION DES REPRESENTANTS DES DEPARTEMENTS

L'an deux mille quinze, le 7 octobre, en exécution du décret n°87-811 du 5 octobre 1987 modifié relatif au Centre national de la fonction publique territoriale et de l'arrêté du 29 avril 2015 fixant les modalités d'organisation des élections des représentants des départements aux conseils d'orientation placés auprès des délégués interdépartementaux ou régionaux du Centre national de la fonction publique territoriale et fixant les modalités d'organisation des élections des représentants des départements au conseil d'administration du Centre national de la fonction publique territoriale, la commission nationale chargée du recensement et du dépouillement des votes prévue à l'article 5 du décret précité, s'est réunie, au ministère de l'intérieur, sous la présidence de Mme Sylvie ESCANDE-VILBOIS, inspectrice générale de l'administration.

Etaient présents :

- Madame Sylvie ESCANDE-VILBOIS, présidente
- Madame Jeanne DOCTEUR, conseillère départementale du Val d'Oise
- Madame Agnès REINER, représentant le Directeur général des collectivités locales.

La commission a procédé au recensement et au dépouillement des enveloppes adressées par correspondance, par les électeurs à la direction générale des collectivités locales, au plus tard le 6 octobre 2015 à 17 heures.

SEV
JD
AR

I / Décompte du nombre de voix

- Nombre de sièges à pourvoir :	3
- Nombre d'électeurs inscrits :	54
- Nombre d'enveloppes extérieures recensées (x) :	29
- Nombre d'enveloppes extérieures non validées (y) : (parvenues hors délai ou ne comportant pas les mentions prévues à l'article 24 de l'arrêté du 29 avril 2015) :	1
- Reste nombre de votants (A = x - y) :	28
- Nombre d'enveloppes de scrutin recensées dans l'urne (couleur bulle) :	27
- Nombre d'enveloppes extérieures ne contenant pas d'enveloppes de scrutin (couleur bulle) (B) :	1
- Bulletins nuls (C) :	
- Bulletins blancs (D) :	
- Suffrages exprimés (A – (B+C+D)) :	27

Nombre de voix obtenues par la liste unique proposée par l'Assemblée des départements de France, conduite par M. Christian GILLET : 27

II / Attribution des sièges :

Total des sièges attribués à la liste unique des représentants des départements : 3

SEV
JD
AR

III / PROCLAMATION DES RESULTATS

La commission proclame élus :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Christian GILLET Conseiller départemental du Maine-et-Loire Président	**Michèle ESCHLIMANN** Conseillère départementale du Bas-Rhin Vice-présidente
	Jean-Luc DETAVERNIER Conseiller départemental du Nord Vice-président
Martine VASSAL Conseillère départementale des Bouches-du-Rhône Présidente	**Pierre GIMEL** Conseiller départemental de l'Isère Vice-président
	Danièle BOEGLIN Conseillère départementale de l'Aube Vice-présidente
Jean-Yves GOUTTEBEL Conseiller départemental du Puy-de-Dôme Président	**Véronique VOLTO** Conseillère départementale de la Haute-Garonne Vice-présidente
	André VIOLA Conseiller départemental de l'Aude Président

Sec
JD
AR

Le présent procès-verbal, dressé et clos le 7 octobre 2015 en double exemplaire, est signé après lecture par le président et les membres de la commission.

La Présidente
de la commission

Sylvie ESCANDE-VILBOIS
Inspectrice générale
de l'administration

Pour le directeur général
des collectivités locales

Agnès REINER
Adjointe au sous-directeur des élus
locaux et de la fonction publique
territoriale

Jeanne DOCTEUR
Conseillère départementale
du Val d'Oise